

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 1<sup>er</sup> septembre 2023

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- *Contrat d'apprentissage : autorisation d'embauche d'un apprenti*
- *Adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD) : réalisation des travaux entrée de varennes (lavoir)*
- *Revalorisation du loyer – logement n°2 – Chapiteau*
- *Attribution logement n°2 – Chapiteau*
- *Salle des Loisirs :*
  - o *Electricité : passage du 16A 0 32A*
  - o *Modification du contrat de location*
  - o *Location du 31/12 ET 01/01*
- *Formation des 1<sup>er</sup> gestes qui sauvent : location de matériels*
- *Barrière de sécurité école : chèque Groupama*
- *Route de Besançon : passage de buse*
- *Infos et questions diverses*

*L'an deux mil vingt-trois le vendredi huit septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.*

Etaient présents : Mrs Vincent AHU Adjoint, Francis PARENT ;  
Mmes Brigitte BARBIER, Isabelle DOMINJON ;  
Mrs Bruno BROUSSEAU, Mickaël BROUSSEAU ;

Absents excusés : Mes Séverine GIORZA (pouvoir à Brigitte BARBIER), Sandra FEVRE (pouvoir à Bruno BROUSSEAU), M. Pascal FEVRE (pouvoir à Aline GALLY)

Absent : Mr Yves POMMIER

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



### CONTRAT D'APPRENTISSAGE – Autorisation d'embauche d'un apprenti :

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'embaucher un apprenti pour les 2 ans à venir. Le Conseil Municipal délibère favorablement et autorise le Maire à embaucher M. Mathys BOUTEILLER.*

### ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD) :

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adhérer à l'ATD pour l'assistance dans les travaux de voirie à l'entrée de Varennes à proximité du lavoir.*

*Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à l'ATD pour l'année 2024.*

### REVALORISATION DU LOYER LOGEMENT N°2 – CHAPITEAU :

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire fait le point sur la situation du logement n°2 – Chapiteau suite à la réfection notamment de la salle de bain, remplacement du chauffe-eau, murs (placo et peinture) pour 2 pièces. Le Maire propose de revaloriser le montant du loyer de 276 € à 390 € par mois.*

*Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour l'augmentation du loyer pour le logement n°2 - Chapiteau*

### **ATTRIBUTION DU LOGEMENT N°2 – CHAPITEAU :**

Visa Préfecture le :

M. Vincent AHU fait part au Conseil Municipal que la commission logement réuni en aout dernier a décidé d'attribuer le logement n°2 – Chapiteau à M. Christophe LECUYOT et Mme Véronique ROUSSEAU.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission logement et décide d'attribuer le logement n°2 – Chapiteau à M. Christophe LECUYOT et Mme Véronique ROUSSEAU à compter du 11 aout 2023 pour un loyer mensuel de 390 € par mois.

### **ATTRIBUTION DU LOGEMENT N°3 – ECOLE :**

Visa Préfecture le :

M. Vincent AHU fait part au Conseil Municipal que la commission logement réuni en mardi dernier a décidé d'attribuer le logement n°3 – Ecole à M. Emmanuel LEON.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission logement et décide d'attribuer le logement n°3 – Ecole à M. Emmanuel LEON à compter du 7 octobre 2023 pour un loyer mensuel de 209 € par mois.

### **SALLE DES LOISIRS :**

Visa Préfecture le :

- **Electricité : passage du 16A 0 32A** : Le Conseil Municipal décide de mandater le Maire pour demander 3 devis d'électriciens et faire une estimation pour modification de contrat EDF.

- **Modification du contrat de location** : Le Maire souhaite ajouter sur le contrat de location les points suivants :

- Interdiction de faire des feux d'artifices, lancement des lanternes chinoises et pétards.
- Barbecue uniquement sur autorisation préalable et avec protection au sol

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à modifier le contrat de location pour la salle des loisirs pour les points cités ci-dessus.

- **Location du 31/12 et 01/01** : Le Conseil Municipal délibère favorablement à la majorité de louer la salle des loisirs pour la période du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier aux conditions suivantes, la location se fera :

- Uniquement pour les habitants de la Commune
- Uniquement dans un cadre strictement privé
- Interdiction aux associations
- Une caution de 1 500 €
- Présence obligatoire d'un élu de la commune disponible sur la commune.

### **FORMATION DES 1<sup>ER</sup> GESTES QUI SAUVENT :**

Visa Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une formation des 1<sup>er</sup> gestes qui sauvent sera organisée prochainement. Pour ce faire, il est nécessaire de louer du matériel au SDIS pour un montant maximum de 200 €. Le Conseil Municipal délibère favorablement et autorise le Maire à faire un versement maximum de 200 € pour la location du matériel.

### **BARRIERE DE SECURITE ECOLE : Chèque de Groupama :**

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité à l'encaissement complémentaire d'un chèque de Groupama d'un montant de 437.25 €.

**ROUTE DE BESANCON – Passage de Buse- propriétaire privé :**

Ce point sera revu ultérieurement avec le futur propriétaire de la parcelle concernée afin de convenir avec lui l'emplacement souhaité pour le passage que la municipalité doit rétablir.

**INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

\* **Nombre de chats stérilisés** : Le Maire informe que 4 chats ont été stérilisés et 1 chat a dû être euthanasié en 2023.

\* **Devis pour nommer les croix** : Un devis de l'entreprise JH Entretien a pu nous établir un devis de 29 € pour refaire les lettres en noires pour la croix St Vincent. Pour les autres croix, elle n'a pas la possibilité de graver. Un autre artisan doit être cherché pour cette tâche.

\* **Courrier de la 3CVT – Energie Renouvelable** : Le Maire fait lecture du courrier reçu de la 3CVT au sujet des Energies Renouvelable. La commune de Varennes doit fournir avant la fin de l'année les zones susceptibles pour l'installation des panneaux photovoltaïques.

\* **Baisse des dotations de l'Etat** : Le Maire fait part au Conseil Municipal de la baisse des dotations de l'Etat. A ce jour, aucune réponse précise n'a été donnée aux questions posées (3CVT, Trésorerie).

\* **Gravats le long de la lagune** : Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise MANSANTI TP a été mandatée pour l'évacuation des gravats qui se situe le long de lagune. Les gravats ont été étalés sur le chemin du Rû des Noues.

Le Maire rappelle de l'interdiction formelle de déposer quoique ce soit le long de la lagune et également tout autre chemin !

La séance a été levée à 20 h30.

A Varennes, le 11 septembre 2023  
Maire,  
Aline GALLY

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE VARENNES' in Yonne. The stamp features a central coat of arms with a castle and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE VARENNES' and 'Yonne'. A handwritten signature in black ink, 'Aline GALLY', is written over the stamp. Above the stamp, the text 'A Varennes, le 11 septembre 2023' and 'Maire,' is printed, followed by the name 'Aline GALLY'.